

Lorsque les cours sont suspendus dû au mauvais temps, vous pouvez aller naviguer sur le site internet de la Commission scolaire René-Lévesque.

Un bandeau rouge sera visible pour signifier que des alertes sont en vigueur pour certains établissements. Vous devrez cliquer sur ce bandeau et naviguer pour trouver le nom de l'école et voir s'il y a suspension des cours.

Toutefois, ces annonces seront aussi faites au poste de radio CIEU-FM.